

Le règlement

Le festival international de films sur la vigne et le vin Œnovidéo® est organisé par l'association, loi 1901, Forum Œnologie.

Il a pour objet de révéler et mettre en avant la qualité des images audiovisuelles sur les arts & métiers de la vigne & du vin en vue de :

- valoriser l'incroyable panorama des créations audiovisuelles, cinématographiques et photographiques en provenance du monde entier
- favoriser les rencontres entre le monde du cinéma, de la photographie et du vin.

Chaque année, le festival donne notamment lieu à des manifestations présentant les meilleurs films sur la vigne et le vin nommés les « Best-of du festival international de films sur la vigne et le vin Œnovidéo ».

Conditions d'admission des films

Les films présentés ont tous en commun de traiter de la vigne et du vin à travers ces nombreuses facettes : culturelle, sociétale, environnementale, hédoniste, gastronomique, œnotouristique, scientifique, technique, historique, géographique, pédagogique, esthétique, artistique (arts graphiques, musique...), santé, plaisir de vivre...

Tous les formats sont admis : documentaires, fictions, courts, moyens et longs-métrages, films promotionnels et publicitaires, Web-doc, films d'animation...

Œnovidéo® est ouvert à tous les films à l'exception de ceux déjà nominés lors d'une précédente édition du festival.

Le festival Œnovidéo® recevra les films :

- **court-métrage** : les films d'une durée inférieure à 20 minutes ;
- **long-métrage** : les films d'une durée supérieure à 20 minutes ;
- **en langue** française et/ou anglaise ;
- **autres langues** : sous-titré en français et/ou en anglais.

Présenter un film

- Remplir et signer le « bulletin d'inscription ».
- Joindre un texte descriptif de 500 à 1 500 caractères (espaces compris) maximum, mettant en avant les objectifs de réalisation, la cible ainsi que l'essentiel du scénario. Ce texte sera repris dans le programme du festival.
- Chaque présentation devra être accompagnée d'une note d'intention destinée aux membres du Jury.



Organisé par



Sous le patronage de



FESTIVAL ŒNOVIDÉO
ASSOCIATION FORUM ŒNOLOGIE

Maisons des Vignerons
du Château de Chaintré
1229 chemin du Roy de Croix
71570 Chaintré – France

Tél. 33 (0)3 85 37 43 21
Fax 33 (0)3 85 37 19 83

infos@oenovideo.com
www.oenovideo.com

Le règlement

Les trophées Cep d'Or

Chaque année, parmi les films nominés en « sélection officielle », un certain nombre de films sont récompensés et figurent au palmarès. Les films primés se verront décerner les trophées Cep d'Or.

Composition du Grand Jury

Le Grand Jury est composé de 7 à 9 personnalités : un président et 6 à 8 membres représentants de manière équitable les catégories professionnelles suivantes :

- **professionnels du vin**, œnotourisme, gastronomie, sciences et techniques de la vigne et du vin ;
- **professionnels du cinéma**, image, réalisation ;
- **professionnels des arts et du spectacle**, histoire, géographie, littérature ;
- **professionnels de la communication**, presse, publicité ;

En l'absence de président, celui-ci est désigné parmi les membres et dispose de deux voix prépondérantes.

Comité directeur

Le festival est animé par un Comité directeur, composé de 5 à 7 membres, qui a pour fonction de :

- désigner les membres du Grand Jury et son président ;
- procéder à la présélection des films en « Sélection officielle » et de définir l'ordre de projection en séance publique ;
- assurer la bonne marche technique du festival.

Les membres du Comité directeur sont animés par le souhait de valoriser et de promouvoir les arts & métiers de la vigne et du vin et œuvrent au succès du festival. Les membres du Comité directeur ne peuvent en aucun cas être membre du Grand Jury.



Organisé par



Sous le patronage de



FESTIVAL ŒNOVIDÉO
ASSOCIATION FORUM ŒNOLOGIE

Maisons des Vignerons
du Château de Chaintré
1229 chemin du Roy de Croix
71570 Chaintré – France

Tél. 33 (0)3 85 37 43 21
Fax 33 (0)3 85 37 19 83

infos@oenovideo.com
www.oenovideo.com